



---

## MODIFICATION 004 : RÉPONSES AUX QUESTIONS DE SOUMISSIONNAIRES POTENTIELS

- Q1.** Quand la partie « formation » de l'évaluation des soumissions aura-t-elle lieu? Nous faisons référence à la formation de 6 heures décrites dans le document.
- R1.** Aucune date précise n'a été fixée pour le moment. La formation devrait commencer en avril.
- Q2.** Veuillez confirmer les points suivants :
- Le nombre total de personnes qui suivront les séances de formation. La spécification de la soumission précise que 5 personnes rempliront l'évaluation, mais nous aimerions savoir si d'autres personnes assisteront aux séances de formation.
  - La formation sera-t-elle donnée à tous au même endroit et au même moment, ou chaque évaluateur sera-t-il formé séparément et individuellement?
  - Si nous devons nous rendre dans vos bureaux pour donner la formation, veuillez préciser l'endroit où la formation aura lieu.
  - Pourrions-nous utiliser les échantillons de production joints à notre soumission pour la séance de formation ou devons-nous fournir d'autres échantillons pour réaliser les exercices de formation?
  - Le temps alloué est-il de 6 heures pour le SCDE de niveau 1 sans GOES, 6 heures pour le SCDE de niveau 1 avec GOES et 6 heures pour le SCDE de niveau 2, ou le SCDE de niveau 1 et le SCDE de niveau 2 sont-ils considérés chacun comme une offre complète avec six heures de formation pour chacun?
- R2.** Réponses fournies ci-dessous :
- On ne prévoit pas que d'autres personnes assisteront à la séance de formation en plus des 5 stagiaires. Il se peut qu'un superviseur passe pour vérifier la progression de la formation.
  - On ne prévoit pas que toutes les personnes assisteront à la formation au même endroit. Si un soumissionnaire désire former les cinq stagiaires en même temps en une séance (au moyen d'une formation à distance), il peut envoyer des unités d'échantillonnage supplémentaires. Les deux échantillons seront utilisés par les cinq stagiaires dans le cadre d'au moins deux séances de formation distinctes.
  - Les lieux de formation ne peuvent pas être confirmés. Les lieux prévus sont Winnipeg, Montréal et, possiblement, Ottawa et Burlington. Ils peuvent être modifiés en fonction des conditions les plus récentes qui influent sur la disponibilité des stagiaires. Nota : La formation à distance (par ordinateur) est une solution acceptable.
  - Les échantillons de production seront fournis à l'instructeur au besoin.
  - Une séance de formation pour un SCDE de niveau 1 et une autre pour un SCDE de niveau 2. Si les systèmes fournis pour le niveau 1 et le niveau 2 sont de même marque et de même modèle, il y aura alors en tout une seule séance de formation.
- Q3.** La section 2.12.6.3 précise que les données de sortie du téléchargement doivent être compatibles avec le logiciel d'acquisition de données de RHC. L'annexe A.1 donne trois exemples, mais le logiciel de RHC peut traiter beaucoup d'autres formats similaires. Les téléchargements doivent-ils être dans un format identique à l'un des trois exemples? Par exemple, pour le « format B (séquentiel) », la date peut-elle être inscrite sur chaque ligne de données au lieu d'être indiquée une seule fois au début de chaque jour? Sur chaque ligne, peut-on inclure de l'information sur la qualité après les données? La section d'en-tête peut-elle contenir de l'information supplémentaire, en plus du nom, comme la version du logiciel ou les métadonnées du capteur?
- R3.** Le format de téléchargement n'a pas besoin d'être identique à l'un des trois formats présentés à l'annexe A.1. Les différences par rapport aux exemples de format qui sont décrites dans les

---

questions peuvent être acceptables à condition qu'elles soient compatibles ou puissent être compatibles avec la boîte à outils jointe à l'enregistreur de données d'Aquatic Informatics. . Confirmation that the download format can be made compatible will be confirmed in writing by Aquatic Informatics by the client.

- Q4.** La section 2.6, Télécommunications, indique : « SCDE de niveau 1 avec modem facultatif, les spécifications 2.6.1 et 2.6.5 ne s'appliquent pas » et « SCDE de niveau 1 avec émetteur GOES, les spécifications 2.6.1, 2.6.2, 2.6.3 et 2.6.4 ne s'appliquent pas ». Ne devrait-il pas y avoir aussi un énoncé selon lequel « SCDE de niveau 2 avec émetteur GOES, les spécifications 2.6.1, 2.6.2, 2.6.3 et 2.6.4 ne s'appliquent pas » pour un appareil de niveau 2 avec émetteur GOES seulement (point 3.3 de l'annexe B) similaire au SCDE de niveau 1 avec émetteur GOES?
- R4.** Non. Le point 3.3 de l'annexe B précise le prix d'achat pour un SCDE de niveau 2 avec émetteur GOES seulement, mais les micrologiciels du SCDE de niveau 2 doivent prendre en charge un GOES et un modem. Par conséquent, si quelqu'un décide plus tard d'ajouter un modem à ce même SCDE de niveau 2 avec GOES, le système prendra aussi en charge le modem. Les énoncés d'exclusions ci-dessus s'appliquent seulement à un SCDE de niveau 1, et non à un SCDE de niveau 2.
- Q5.** À la section 2.9, Gestion des capteurs et gestion des sorties, le paragraphe 4 précise que le SCDE doit comporter une fonction « moyenne mobile » en plus de la fonction « moyenne » précisée au point 1.9. Pouvez-vous préciser ce qu'est la fonction moyenne mobile et en quoi elle diffère d'une moyenne ordinaire? Les deux moyennes ne donnent-elles pas le même résultat à la fin d'un intervalle de mesure? Pouvez-vous donner un exemple d'utilisation de la « moyenne mobile »?
- R5.** Une moyenne mobile est une succession de moyennes provenant d'intervalles chevauchants. Par exemple, si nous échantillons la vitesse du vent à intervalles de 5 secondes, nous pourrions obtenir des moyennes de 1 minute en utilisant des intervalles qui commencent au début de la minute et nous pourrions obtenir des moyennes mobiles de 1 minute en utilisant des intervalles d'une durée de 1 minute, mais qui commencent toutes les 5 secondes.

On s'attend à ce qu'une vitesse moyenne mobile maximale de 1 minute donne une valeur supérieure et plus représentative des vitesses de rafales maximales de 1 minute que la vitesse moyenne maximale de 1 minute, à moins que l'intervalle de la moyenne mobile maximale coïncide avec le début de la minute.